



12^{ème} édition

..... Du 22 au 29 juillet 2023- Yaoundé.....

Thème :

« Développement des infrastructures et transformation structurelle de l'économie camerounaise »

**TERMES DE
REFERENCES**

Infos Mon Communicateur Sarl :
+237 242607849 – 677886322
222209909 -- 655 69 88 85
E-mail : mcommunicateur@yahoo.fr

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU SAGO 2023

Conscient de l'enjeu de faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035, le SAGO 2023 aura comme fil d'Ariane des débats « Développement des infrastructures et transformation structurelle de l'économie camerounaise ». En effet, l'un des défis à relever dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30) est celui du développement des infrastructures capables de booster significativement l'économie nationale, la finalité étant la satisfaction des besoins sans cesse croissants des populations et des autres partenaires nationaux et internationaux. Ainsi, la transformation structurelle de l'économie nationale passe par la construction et l'accroissement des infrastructures de pointes.

De ce fait, le développement des infrastructures devra sans doute contribuer à une meilleure transformation structurelle de l'économie camerounaise, ce qui n'est pas toujours le cas dans un environnement jadis emprunte à la précarité et marqué par des crises socio-économiques (endogènes ou exogènes), le tout, pour un service public de qualité, tourné vers la croissance économique et partant, vers le développement du Cameroun. En réponse aux multiples problèmes infrastructurels constatés, des efforts remarquables de réhabilitation ou d'acquisition de nouvelles infrastructures sont néanmoins fournis par les pouvoirs publics.

II. LES CIBLES DU SAGO 2023

- Les ministères
- Les Collectivités Territoriales Décentralisées
- Les partenaires techniques et financiers
- Les PME/PMI locales
- Les établissements publics administratifs
- Les entreprises publiques
- Les projets et programmes gouvernementaux
- Les populations/usagers

III. LES OBJECTIFS

L'organisation du SAGO a pour but de :

- Promouvoir et assurer la visibilité du travail gouvernemental
- Vulgariser les politiques publiques nationales
- Susciter l'adhésion des populations aux actions entreprises pour les pouvoirs publics :
- Mettre en œuvre la politique d'inclusion nationale
- Renforcer la synergie du travail Gouvernemental

IV. PRESENTATION D'UNE ECONOMIE STRUCTURELLE ET INFRASTRUCTURES

A. Présentation d'une économie structurelle

Une économie structurelle s'appréhende principalement comme l'ensemble des actions mises en œuvre par les pouvoirs publics pour transformer le système économique afin d'en améliorer le fonctionnement. Elle vise donc à assurer durablement la croissance et la compétitivité de l'économie nationale. Dès lors, elle s'inscrit dans le moyen et long terme. Une économie structurelle c'est aussi une économie tournée vers l'industrialisation, la possession d'un potentiel énergétique, une recherche innovante visant le développement, une ressource humaine bien formée et une réelle politique d'aménagement du territoire visant à corriger les disparités parfois observées entre les régions.

B. Présentation d'infrastructures

Une infrastructure se définit comme l'ensemble des ouvrages constituant la fondation et l'implémentation sur le sol d'une construction ou d'un ensemble d'installations. C'est l'ensemble d'installations, équipements utiles à l'Etat, aux CTD ainsi qu'aux Etablissements. Ces équipements peuvent d'être des routes, des édifices publics (hôpitaux, les stades et autres palais des sports ou gymnases etc.), les aéroports, les voies ferrées, etc.

C. Les exigences d'une économie structurelle

Une infrastructure moderne est celle qui répond à un certains nombres d'exigences au rang desquelles :

- L'acquisition et le bon entretien des infrastructures
- La répartition équitable sur l'ensemble du territoire
- L'adaptation

V. QUELQUES REALISATIONS GOUVERNEMENTALES SUR LE PLAN INFRASTRUCTUREL

A. Au plan universitaire

La création de trois nouvelles Universités dans les régions du Sud, Est et Nord et leur mise en service depuis la rentrée académique 2022-2023, a conduit la construction (en cours) de nouveaux bâtiments.

B. Au plan sportif

Sous l'angle sportif, l'organisation de la CAN 2022 au Cameroun a donné l'occasion au Gouvernement de construire de nouveaux stades à l'instar des complexes sportifs d'Olembé et de Japoma ; la réhabilitation des stades de Bafoussam, Limbé et Garoua. Sans oublier de mentionner le palais des sports de Yaoundé qui est un multi-complexe destiné à satisfaire plusieurs compétitions de disciplines diverses etc.

C. Au plan routier

Concernant le secteur routier, des progrès sont observables de part et d'autre. Comme le reconnaît le Chef de l'Etat dans son traditionnel discours à la Nation du 31 décembre dernier, 860 kilomètres de route et 460 mètres linéaire d'ouvrages d'art ont été construits ou réhabilités. Les exemples de la mise en service de la Cross-river entre le Cameroun et le Nigéria, le bitumage de la section Lena-Tibati-Ngatt sur la nationale 15, la construction de la route Bertoua-Batouri etc.

D. Au plan sanitaire

S'agissant de l'offre en soin, le Centre Hospitalier Régional et l'Hôpital Général de Garoua ont été inaugurés et mis en service ; l'Hôpital de Référence de Sangmelima et le Centre des Urgences de Yaoundé, les Hôpitaux Régionaux (d'Ebolowa, d'Edéa, Bafoussam, Bamenda, Bertoua etc.) ont été soit construits, soit alors réhabilités.

E. La construction de nouveaux bâtiments ministériels et la réhabilitation de l'immeuble émergence

Plusieurs travaux de construction de nouveaux bâtiments devant abriter certains départements ministériels sont en cours et visibles sur l'axe menant vers le palais d'Etoudi. De même, l'immeuble émergence a été entièrement réhabilité et abrite présentement le Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat (MINDUH) ainsi que le Ministère des Travaux Publics.

F. Au plan énergétique

Des efforts considérables sont consentis par les pouvoirs publics afin d'améliorer l'offre énergétique nationale en vue de booster la croissance économique. C'est le cas du raccordement de la région de l'Est au réseau interconnecté Sud et de la mise en service de la ligne d'évacuation d'énergie de Nyabizan à Yaoundé, entraînant l'utilisation de la totalité de la production du barrage de Memvé'élé dans le réseau électrique. Sans omettre l'intensification de la production de l'offre en énergie solaire dans la partie septentrionale du pays.

G. Au plan des postes, télécommunications et TIC

S'arrimant au discours du Chef de l'Etat à la nation le 31 décembre 2015, le Gouvernement a engagé certaines actions en vue de lever le défi que représente le développement de l'économie numérique. C'est le cas de l'amélioration des capacités des câbles sous-marins passées de 0,155 Gbps en 2002 à 36,645 Gbps en 2016 pour le SAT3 et de 12,3 Gbps en 2015 à 55,7 Gbps en 2017 pour le WACS. La construction de 234 bureaux de poste dans l'ensemble du territoire, la mise sur pied du Réseau national des télécommunications d'urgence (RTNU) qui assurera les communications sécurisées du pays, l'installation des vidéosurveillances dans les grandes métropoles que sont Yaoundé et Douala etc...

H. Au plan agricole et l'élevage

Dans le domaine agricole et de l'élevage, des actions ont également été posées. L'exemple tiré de la construction de forages à énergie solaire, de châteaux d'eau, de parcs vaccino-gènes, de magasins d'abreuvoirs, de marchés à bétail etc... par le projet de développement de l'élevage. L'acquisition de 70 semoirs en culture attelée et 20-25 semoirs motorisés subventionnés, 20 débroussailleuses testées pour la récolte du fourrage, 1200 biefs construits (800 en pierres calées, 400 en pierres maçonnées), 0é mares et 15-20 puits/forages pastoraux construits, 10 à 30 mares, puits/forages pastoraux réhabilités le tout dans le cadre du programme d'appui à la sécurisation des ressources agropastorales.

VI. CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE (Extrait de la SND30)

Ce pilier aborde la problématique de la transformation structurelle de l'économie nationale. Il traite de la planification économique, qui doit conduire à la résolution des problèmes bien identifiés comme la faible productivité des exploitations agricoles familiales dans le milieu rural (en traitant très précisément des déterminants et des facteurs de production), de la dynamique d'industrialisation en allant directement vers les efforts qui sont à faire sur des aspects clés (cf. PDI), des infrastructures productives sur lesquelles il faut que les priorités soient claires et très précises.

3.1. Développement des industries et des services

Pour le développement de ce secteur, deux principales orientations sont retenues, à savoir : la promotion de l'industrie manufacturière et le rattrapage technologique. Ces orientations permettront d'une part de faciliter l'insertion économique mondiale du Cameroun et d'autre part d'accélérer l'import/substitution. En termes d'objectifs, il s'agira de : (i) porter la part du secteur secondaire dans le PIB à 36,8% à l'horizon 2030 ; (ii) porter la Valeur Ajoutée Manufacturière (VAM) de 14,5% en 2017 à 25% en 2030 ; et (iii) porter la part des exportations des produits manufacturiers à 54,5%. Ce modèle de croissance économique tirée par l'industrie manufacturière exige de faire passer la productivité totale des facteurs d'une contribution moyenne de 5-16% ces dernières années à une cible de 30-40% du taux de croissance du PIB à moyen et long terme. Pour atteindre ces objectifs, les priorités du Gouvernement porteront sur : l'industrie de l'énergie, l'agro-industrie, le numérique, les filières Forêt-Bois, Textile-Confection-Cuir, Mines Métallurgie-Sidérurgie, Hydrocarbures-Pétrochimie Raffinage, Chimie-Pharmacie et Construction - Services - Professionnels - Scientifiques - Techniques et les services non financiers.

Industrie de l'énergie:

L'objectif est de produire de l'énergie en quantité abondante pour satisfaire l'industrialisation et devenir un pays exportateur d'énergie. Trois (03) orientations sont retenues : i) développer l'important potentiel hydroélectrique national ; (ii) développer les énergies alternatives pour mieux répondre aux besoins spécifiques tels que la cuisson des aliments, les transports notamment urbains, l'électrification urbaine, les industries manufacturières, etc. ; (iii) renforcer et optimiser l'utilisation de la biomasse.

Agro-industrie:

Le Cameroun se donne pour ambition d'assurer son autosuffisance alimentaire et de conquérir les marchés des sous régions CEEAC et CEDEAO. L'atteinte de cet objectif induit nécessairement la mise en conformité de : (i) la production agro-industrielle ; (ii) la modernisation de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture ; et (iii) la commercialisation sur le marché extérieur de la production agro-industrielle. A cet effet, les filières prioritaires de développement agro-industriel seront exploitées notamment : le coton, le cacao-café, l'huile de palme, le sucre, le caoutchouc, le riz, le maïs, la banane-plantain, le poisson, le lait et la viande. Elles feront l'objet de plans de développement spécifiques.

Numérique:

Il s'agira : (i) de reconfigurer l'écosystème numérique national, notamment par la restructuration du secteur en renforçant la gestion du patrimoine de l'infrastructure numérique ; (ii) de construire l'infrastructure numérique conséquente ; (iii) de sécuriser globalement les réseaux. En outre, le Gouvernement envisage la création des parcs et technopoles numériques en vue : (iv) de développer la production des contenus numériques ; (v) d'accroître et de diversifier les usages et services numériques ; (vi) de développer la fabrication et l'assemblage des pièces et appareils numériques.

Forêt-Bois.

Les actions envisagées pour le développement de cette filière porteront sur : (i) le développement des plantations forestières ; (ii) le renforcement de l'industrie de transformation du bois jusqu'à la troisième transformation, en vue de la fabrication des meubles, la construction des logements et bâtiments et les usages industriels.

Textile-Confection-Cuir.

Les actions visées dans ce domaine consiste à : (i) augmenter la production cotonnière nationale au seuil de 600 000 tonnes/an à l'horizon 2025 ; (ii) intégrer la transformation industrielle de la fibre locale pour atteindre un taux minimum de 50% à l'horizon de 2030 ; (iii) développer une industrie de fabrication et de confection des tenues, notamment de sport (maillot, survêtement, basket, etc.), capable de satisfaire au moins 50% de la demande nationale ; et (iv) fournir les grands corps de l'Etat (militaires, policiers et civils), en tenues et équipements vestimentaires incorporant au moins 60% du coton camerounais. Par ailleurs, l'Etat va explorer les possibilités de relancer les tanneries et l'industrie de fabrication des articles en cuir (bottes, sacs, ceintures, etc.).

Mines-Métallurgie-Sidérurgie:

Pour le développement de la filière mines-métallurgie-sidérurgie, six orientations d'actions sont retenues : i) la sécurisation des conventions minières ; (ii) un soutien actif des meilleures entreprises locales ; (iii) un appui systématique aux organisations interprofessionnelles encadrant les filières artisanales ; (iv) une valorisation accrue des matériaux de construction issus du secteur minier local ; (v) la poursuite de l'inventaire du potentiel géologique national par la production et la mise à jour des cartes à grande échelle ; (vi) un renforcement des capacités institutionnelles à travers la mise à niveau complète des équipements des laboratoires nationaux de recherche du secteur.

Hydrocarbures-Raffinage-Pétrochimie. Il s'agira de: (i) valoriser le potentiel pétrolier et gazier, afin de maintenir le flux des revenus pétroliers, intéressant pour l'équilibre financier du budget de l'Etat et sa contribution au développement du Cameroun ; (ii) développer l'exploration et la récupération assistée sur les bassins productifs actuels ; (iii) actualiser, et valoriser le potentiel pétrolier de la presqu'île de Bakassi ; et (iv) augmenter l'effort de prospection géophysique.

Chimie-Pharmacie:

L'objectif recherché est de bâtir une industrie chimique et pharmaceutique locale compétitive, intégrée à l'économie camerounaise, pour servir le marché national et régional. Quatre (04) orientations sont retenues : (i) promouvoir, par la commande publique et par d'autres voies appropriées, un tissu industriel de PME innovantes, dynamiques et en croissance dans la filière chimie-pharmacie et favoriser leurs synergies par des regroupements en clusters sectoriels et territoriaux ; (ii) développer dans le cadre de la filière intégrée hydrocarbures-raffinage un segment aval de production des matériaux chimiques de base et polymères à des coûts compétitifs ; (iii) développer dans le cadre des filières intégrées l'huile de palme et le caoutchouc, des segments permettant d'alimenter en produits de base les industries cosmétiques et l'oléo-chimie ; et (iv) développer l'industrie pharmaceutique.

Construction - Services - Professionnels - Scientifiques-Techniques:

Quatre(04) orientations sont retenues : (i) structurer, articuler et optimiser le lien opérationnel et fonctionnel entre l'industrie de la construction et les activités professionnelles, scientifiques et techniques ; (ii) bâtir une industrie performante et compétitive de la construction ; (iii) bâtir une forte capacité nationale de management de projets et programmes industriels et infrastructurels ; (iv) créer les conditions favorisant le développement des ordres nationaux des disciplines professionnelles critiques.

Services de transport:

Il s'agira : (i) d'élaborer et de mettre en œuvre un plan national de sécurité routière ; (ii) de libéraliser le marché national du transport aérien dans la perspective du marché unique du transport aérien africain ; (iii) de mettre en place une société de patrimoine ferroviaire dans le cadre du programme de développement du réseau de chemin de fer ; et (iv) de développer les services de transports urbains de masse (Skytrains, Métro, tramway, etc.).

Commerce:

Afin de garantir une concurrence saine et loyale sur le marché intérieur, le Gouvernement entend : (i) poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Exportations ; (ii) irradier le marché national, sous régional et régional par les produits estampillés « made in Cameroon » ; (iii) développer le commerce électronique ; (iii) améliorer le système statistique du commerce extérieur afin de renforcer la veille commerciale ; et (iv) élaborer une stratégie de défense commerciale. En outre, la politique des exportations sera renforcée à travers la création et l'organisation de l'Agence de Promotion des Exportations (APEX).

Tourisme:

Le Gouvernement compte : (i) définir et organiser les priorités d'investissement (public et privé) autour de deux ou trois produits touristiques phares ; (ii) se désengager progressivement de la gestion des établissements hôteliers et prendre des mesures incitatives au développement des Partenariats PublicPrivé dans les services touristiques, artisanaux et culturels ; (iii) renforcer l'offre touristique ; (iv) structurer les acteurs du secteur du tourisme ; (v) mettre en place un système d'information sur les produits touristiques ; (vi) développer l'éducation des populations à la culture touristique ; et (vii) veiller à l'application des normes dans les services hôteliers.

Art et culture:

Dans ce domaine, il sera question : (i) de poursuivre l'inventaire du patrimoine culturel et le valoriser ; (ii) de structurer les corporations et les métiers artistiques ; (iii) de développer l'industrie cinématographique ; (iv) d'intensifier l'enseignement des arts dans les programmes scolaires ; (v) de créer, sous la supervision des CTD, les structures de formation et de promotion des arts et de la culture (maisons de la culture, conservatoires, etc.).

Sports:

Le Gouvernement entend mettre sur pied une stratégie autour de l'économie du sport notamment à travers l'organisation du sport de masse et d'élite, la promotion des activités culturelles et l'organisation permanente des compétitions à tous les niveaux (national, régional et communal) dans diverses disciplines.

3.2. Développement de la productivité et de la production agricoles

En ce qui concerne le développement du secteur rural, le Gouvernement réaffirme son option de mener une révolution agricole. L'objectif est de réduire considérablement la pauvreté en milieu rural à travers la hausse de la productivité par l'intensification des activités agroindustrielles et la modernisation des exploitations agricoles tirées par la demande des industries agroalimentaires. L'accent sera notamment mis sur les filières riz, maïs, cacao/café, coton, canne à sucre, noix de palme, hévéa, sorgho, manioc, pomme de terre, banane plantain, lait, miel, poisson, viande, bois et produits forestiers non ligneux. Pour ce faire, il s'agira : (i) d'accroître la productivité, la production et la compétitivité des produits agricoles (végétale, sylvicole, animale et halieutique) ; (ii) de faciliter l'accès à la terre, aux équipements et infrastructures de production ; (iii) de structurer et renforcer les capacités des acteurs du secteur.

Accroissement de la productivité et de la compétitivité des produits agricoles:

Le Gouvernement entend promouvoir davantage une approche de filière structurée autour des chaînes de valeurs et des clusters tout en tenant compte des spécificités liées aux différentes zones agro-écologiques, améliorer l'accès aux intrants et promouvoir les technologies les plus innovantes. Pour les moyennes et grandes exploitations, il compte aménager des hyper-espaces à leur concéder conformément au plan de zonage et aux schémas d'aménagement du territoire. Concernant les Exploitations Familiales Agricoles (EFA), afin de répondre à la question des intrants, le Gouvernement entend mettre en place des systèmes industriels de pépinières à haut rendement qui traiteront directement avec les Sociétés Coopératives de Développement (SCD). De façon transversale, le Gouvernement mettra à disposition des facilités en vue d'une plus grande vulgarisation des fruits de la recherche.

Facilitation de l'accès à la terre et aux équipements et infrastructures de production.

Il est envisagé de désenclaver les bassins de production et mettre en place un minimum d'infrastructures sociales et économiques au niveau de chaque commune située en zone rurale. Dans la même dynamique, des mécanismes pour faciliter l'accès aux engins de mécanisation au niveau desdites communes seront envisagés. Pour ce qui est de l'accès à la terre, le Gouvernement fera aboutir le processus de réforme foncière dans le but de faciliter les investissements agricoles et industriels tout en apportant aux promoteurs des projets la sécurité juridique nécessaire à un retour d'investissement.

Structuration et renforcement des capacités des acteurs du secteur:

Il sera question d'encourager la création, sous l'impulsion des CTD, dans les principaux bassins de production, des Sociétés Coopératives de Développement, de mettre en place un système de financement adéquat de l'agriculture et développer des nouveaux modes de financement adaptés à l'agriculture comme le warrantage.

3.3. Développement des infrastructures productives

Pour rester sur le sentier de l'émergence à l'horizon 2035, les gaps relevés en matière d'infrastructure, dans le cadre de la mise en œuvre du DSCE, devront être comblés tout en visant les cibles de la Vision. Plus spécifiquement, il sera question : (i) de finaliser prioritairement la mise en œuvre des grands projets de première génération ; (ii) d'assurer la fonctionnalité optimale des infrastructures existantes ; (iii) de réhabiliter les installations publiques détruites ou rendues obsolètes du fait de leur inutilisation ; (iv) de rationaliser la mise en route de nouveaux projets en respectant les normes de préparation des projets ; (v) de formuler les projets de manière intégrée pour optimiser leur impact sur l'économie ; (vi) de systématiser la contre-expertise pour l'évaluation des coûts des infrastructures majeures ; (vii) de mettre en place un référentiel de coût ; et (viii) de renforcer le processus de priorisation et de sélection des projets. Les actions à entreprendre porteront ainsi sur les axes suivants : l'énergie, le transport, les télécommunications, l'eau et l'assainissement, la modernisation urbaine et la gestion domaniale et foncière. Infrastructures énergétiques. L'objectif est de porter la capacité installée de production d'électricité à 5000Mw d'ici 2030. Pour ce faire, le Gouvernement poursuivra sa politique de développement d'un mix énergétique basé sur : (i) l'énergie hydroélectrique ; l'énergie photovoltaïque ; (iii) l'énergie thermique à base du gaz ; et (iv) l'énergie issue de la biomasse. S'agissant spécifiquement de l'énergie hydroélectrique, le Gouvernement poursuivra le développement des ouvrages de production à travers la réalisation des projets en privilégiant l'approche des Partenariats Public-Privé et des productions indépendantes d'électricité.

Infrastructures de transports:

Afin d'améliorer le niveau de service de transport suivant les normes indiquées et en vue de résorber les déficits et gaps enregistrés dans ce domaine, les interventions du Gouvernement seront principalement orientées vers la construction, l'entretien ou la réhabilitation des infrastructures de transport routier, ferroviaire, maritime, fluvial, lacustre, et aérien. Ainsi, les actions prioritaires porteront sur : (i) le renforcement des programmes d'entretien et de réhabilitation des infrastructures ; (ii) l'extension et la densification des infrastructures et des réseaux de transport routier, ferroviaire, fluvial, maritime et aérien ; et (iii) le renforcement de la gouvernance du secteur. Le développement de ces infrastructures devra permettre d'assurer le désenclavement des bassins industriels, l'approvisionnement des usines en matières premières (particulièrement d'origine minière), l'écoulement des productions vers les marchés intérieurs et extérieurs, ainsi que le transport des personnes. Il s'agira concrètement de bitumer au moins 6 000 km de routes (avec une priorité pour les 4 800 km de routes nationales encore en terre), de densifier, avec l'appui de partenaires privés, à 5 500 Km le linéaire du réseau ferroviaire à l'horizon 2030, avec la construction de 1 500 km de chemin de fer supplémentaires, de poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur portuaire avec notamment la construction du port en eau profonde de Limbé et la construction des terminaux spécialisés du port de Kribi, de construire un nouveau terminal à l'aéroport international de Douala avec une nouvelle piste d'atterrissage et de procéder à la mise à niveau de l'aéroport international de Garoua.

Infrastructures de télécommunication:

L'objectif est de faciliter l'accès des TIC au plus grand nombre en assurant un espace numérique performant et sécurisé avec un indice d'accès moyen supérieur à 0,4. Plus spécifiquement, il s'agira de développer un écosystème numérique de dernière génération à travers le parachèvement des travaux de pose de fibres optiques notamment le projet National Broadband Network II, le projet de mise en Réseau National des Télécommunications d'Urgence (RNTU) et le projet Central African Backbone ainsi que la poursuite du déploiement du réseau hinterland de fibre optique pour permettre le raccordement des usagers à l'infrastructure déjà réalisée et de protéger les transactions de données.

Infrastructures hydrauliques et d'assainissement:

L'objectif du Gouvernement dans ce domaine est d'améliorer significativement le taux d'accès des populations à l'eau potable et d'atteindre un taux d'assainissement de 60% à l'horizon 2035. En matière d'hydraulique, il s'agira : (i) d'enclencher le processus de décentralisation de l'approvisionnement public de l'eau potable ; (ii) de créer un cadre favorable à l'installation des sociétés privées de production et de distribution d'eau potable dans les localités non couvertes dans le réseau public ; et (iii) de mettre en place un programme d'investissement pour améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural. Pour ce qui est de l'assainissement, les actions à mener seront orientées vers la réhabilitation des infrastructures existantes et la modernisation des systèmes de traitement, de dépollution et de drainage des eaux usées et eaux de pluies en milieu urbain.

Modernisation urbaine:

Dans la perspective d'assurer une urbanisation de qualité et maîtrisée, le Gouvernement entend mettre sur pied un programme de modernisation urbaine (Urban Renewal Program) afin de développer des villes connectées, inclusives et résilientes, faciliter l'accès à la propriété foncière et immobilière, promouvoir des programmes de logements sociaux sur l'ensemble du territoire, et veiller au respect des outils de planification urbaine (plan d'urbanisation, plan d'occupation des sols, plan de secteurs, etc.).

Gestion foncière et cadastrale:

Dans ce domaine, le Gouvernement entend poursuivre la modernisation de la gestion domaniale, cadastrale et foncière à travers la mise en place d'un vaste programme de digitalisation du cadastre, de renforcement de la sécurisation du domaine public et des documents fonciers, par leur numérisation et la mise en place d'un réseau informatisé entre les conservations foncières, au niveau national, en vue de la sécurisation des transactions foncières et du développement des activités économiques. Le Gouvernement se propose également de finaliser la réforme foncière domaniale et de poursuivre la mise en œuvre du programme de constitution des réserves foncières et de création et aménagement des lotissements domaniaux.

3.4. Intégration régionale et facilitation des échanges

Intégration régionale:

La politique de développement du Cameroun s'inscrira dans une perspective de renforcement de l'intégration régionale afin de stimuler l'essor des marchés nationaux, d'accroître les flux commerciaux et d'investissement et d'atténuer les carences infrastructurelles. Dans cette perspective, le Gouvernement entend impulser significativement l'accélération d'une véritable intégration au niveau sous régional et régional à travers la levée des obstacles y relatifs, en vue de tirer avantage en matière de commerce international, de la mobilité et de la diffusion des facteurs (capitaux, main d'œuvre, etc.).

Facilitation des échanges:

Le Gouvernement entend mener des actions visant : (i) la rationalisation des mesures d'accueil des navires et des autres moyens de transport ; (ii) la simplification des procédures de passage à l'importation et à l'exportation à travers les plateformes logistiques ; (iii) la fluidification des procédures de transit et de transbordement ; (iv) le renforcement de la gouvernance et la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges. Par ailleurs, le Gouvernement veillera à la mise en œuvre de la stratégie nationale relative à Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECA).

3.5. Dynamisation du secteur privé

La Vision du Cameroun dans ce domaine est de bâtir la transformation structurelle de l'économie nationale en donnant un rôle prioritaire et central au secteur privé. Cette priorité est donnée au secteur privé à travers trois (3) axes de promotion active de l'initiative. Le premier est relatif au développement technologique en procédant à une massification des investissements publics pour le développement accéléré des infrastructures technologiques tant au niveau national que régional et en bâtissant une infrastructure qualité intégrée, performante et compétitive. Le deuxième concerne l'incitation au développement des entreprises où l'objectif est de disposer d'une masse critique d'entreprises « champions nationaux » représentant des fleurons ou têtes de proue dans les secteurs clés de l'économie. Enfin, il s'agira de renforcer la protection de l'espace économique national avec une stratégie d'intelligence économique qui articule la défense économique avec la défense militaire et la défense civile.

3.6. Environnement et protection de la nature

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30, les autorités envisagent de : (i) renforcer les actions relatives à la gestion durable des ressources naturelles (sol, flore, faune, eau) ; et (ii) prendre des mesures adéquates d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques. Par ailleurs, pour faire face aux conséquences perceptibles des changements climatiques notamment les inondations et les glissements de terrain dont certaines villes et campagnes sont victimes, le Gouvernement s'engage à : (i) s'assurer de la prise en compte des préoccupations liées aux changements climatiques dans les stratégies et politiques sectorielles, aussi bien dans la formulation que dans la mise en œuvre ; (ii) renforcer les capacités des institutions chargées de la veille climatique ; (iii) opérationnaliser le dispositif de veille, de prévention et de riposte aux effets des changements climatiques ; (iv) élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de gestion des déchets tout en promouvant la responsabilité sociétale des entreprises.

3.7. Transformation du système financier

Dans ce domaine, l'objectif du Gouvernement est de faire du Cameroun, à travers un ensemble de réformes, un pays ayant une place financière de premier rang, capable de soutenir activement l'industrialisation et donc la transformation structurelle de l'économie nationale. Plus spécifiquement, il s'agira : (i) de porter la part du secteur financier dans le PIB d'environ 3% actuellement à 7-10% en 2030 ; (ii) de densifier la bancarisation et compléter l'intermédiation financière ; (iii) de créer un cadre légal, réglementaire, prudentiel et fiscal adapté pour chaque segment ou filière du système financier ; (iv) d'attirer les porteurs de capitaux (investisseurs et diaspora) et les professionnels dans les différentes filières de l'écosystème financier ; (v) d'accompagner la structuration des entreprises et le développement de leur capacité à lever les financements au niveau local et à l'international ; et (vi) de développer la filière de la finance islamique.

VII. CE QUI EST ATTENDU DES SECTORIELS

Pour la réussite de cette 12^{ème} édition du Salon de l'Action Gouvernementale-SAGO, il est souhaitable que les départements ministériels mobilisent leurs organismes sous tutelle pour une participation optimale afin d'assurer une meilleure présentation des politiques publiques dans chaque secteur d'activité.

VIII. ORGANISATION DE L'EDITION 2023

L'édition 2023, du SAGO sera structurée autour des journées sectorielles animées par les départements ministériels et leurs organismes sous tutelle.

IX. A PROPOS DE « MON COMMUNICATEUR »

Mon Communicateur Sarl, est un cabinet de droits camerounais créé en 2010 et spécialisé dans le marketing et la communication événementielle.

Officiellement Mandataire du Gouvernement camerounais depuis 2021, nous assurons désormais, pour le compte et au nom du Gouvernement camerounais les missions de promotion des actions et activités Gouvernementales dans le cadre de la tenue des salons.

Nous sommes organisateurs des projets événementiels tels que le Salon de l'Action Gouvernementale(SAGO) depuis 2012 et le Salon des Acteurs Economiques et du Développement Local (SAEDEL).

Notre connaissance du fonctionnement des institutions républicaines et des différentes cibles de communication fait de nous le meilleur stratège en Communication publique en Afrique centrale. Vous pouvez nous faire confiance !

Nom et prénom du chef de projet : **Patrice ASSIGA EYENE**
Expert en Communication événementielle et Publicitaire;
Diplômé de l'ISMP option : Management des Organisations publiques